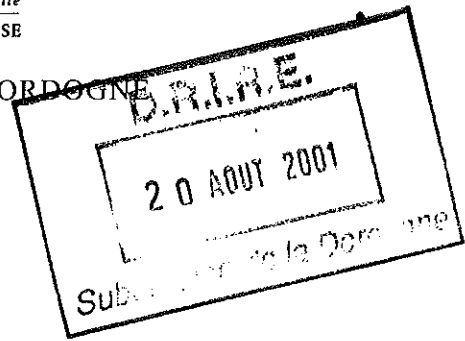


DIRECTION DE LA COORDINATION  
INTERMINISTÉRIELLE  
MISSION AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT  
ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
2, rue Paul Louis Courier  
24016 – PERIGUEUX Cédex  
☎ 05.53.02.25.92

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE



DRIRE  
☎ 05.53.02.65.80

REFERENCE A RAPPELER

N° **011280**

DATE **06 AOUT 2001**

**LE PREFET de la DORDOGNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'environnement, notamment son titre V,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, et notamment son article 18,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2044 du 10 décembre 1990 autorisant la société VERCOS à exploiter une usine de fabrication de vernis sur la commune de CREYSSE,

VU le rapport de visite des inspecteurs des Installations Classées en date du 12 juin 2001,

VU l'avis du conseil départemental d'hygiène en date du 05 Juillet 2001 ;

**CONSIDERANT** que les améliorations apportées par l'exploitant vis-à-vis de la prévention des pollutions liquides et des risques sont de nature à modifier notablement le dossier déposé au préalable en 1990,

**SUR** la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La société VERCOS dont le siège social est sis au lieu-dit "La Rivière", 24100 Creysse est autorisée à poursuivre l'exploitation de l'usine de fabrication de vernis située sur la commune de CREYSSE dans le respect des dispositions suivantes,

**ARTICLE 2** : L'exploitant remettra, avant fin mars 2002, au préfet, à l'inspection des installations classées et au service départemental d'incendie et de secours, une actualisation de l'étude d'impact et de l'étude des dangers portant sur l'installation susmentionnée,

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera notifié à la société VERCOS,

**ARTICLE 4** :

- Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Dordogne,
- Monsieur le Sous-Préfet de BERGERAC,
- Monsieur le Maire de la commune de CREYSSE,

- Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la DORDOGNE,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur l'Inspecteur des Installations Classées,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Aquitaine,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le  
Le préfet

**06 AOUT 2001**

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général.

Signé : Robert SAUT

Pour ampliation  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Chargé de Mission,

Michel MARQUIN

